



Commission de vérité et réconciliation: Recommandation #30

«Nous demandons aux gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux de s'engager à éliminer, au cours de la prochaine décennie, la surreprésentation des Autochtones en détention»¹

Le besoin de vérité et réconciliation

- La Commission de vérité et réconciliation (CVR) a passé six années à voyager dans toutes les parties du Canada pour entendre les Autochtones qui ont été retirés à leurs familles en tant qu'enfants, souvent de force, et placés pendant presque toute leur enfance dans des pensionnats indiens.
- En 2011, environ 1 400 685 Autochtones représentaient 4,3% de la population générale du Canada².
- 63% de toutes les femmes incarcérées au Canada sont autochtones³. Parmi celles qui purgent une peine de deux ans et plus, leur nombre a atteint 85,7% au cours de la dernière décennie⁴.
- L'incarcération et la victimisation excessives des Autochtones sont ancrées dans la discrimination systémique découlant du retrait forcé de leurs territoires ancestraux, de l'interdiction de leurs lois, pratiques et cérémonies culturelles et spirituelles, de leur enfermement dans les pensionnats indiens et d'un système de protection de l'enfance qui a exposé beaucoup trop d'enfants à des violences physiques, émotionnelles, sexuelles et psychologiques et qui les a déracinés physiquement et culturellement⁵.
- « ...le nombre disproportionné d'Autochtones incarcérés et victimes de crimes, et le nombre disproportionné d'enfants autochtones pris en charge par les agences de protection de l'enfance, peuvent être attribuables, en partie, à la façon dont les enfants autochtones ont été traités dans les pensionnats et aux séquelles que leur a laissées le fait d'être privés d'un environnement caractérisé par des rapports parents-enfants favorables, la présence de dignes dirigeants communautaires et un sentiment d'identité et d'estime de soi positif.»⁶

¹ Commission de vérité et réconciliation du Canada, *Appels à l'action*. 2015. <www.trc.ca/websites/trcinstitution/File/.../Calls_to_Action_French.pdf>.

² Statistique Canada, *Les peuples autochtones au Canada: Premières Nations, Métis et Inuits* (Ottawa, ON: Statistique Canada, 2011), en ligne: Statistique Canada <<http://www12.statcan.gc.ca/nhs-enm/2011/as-sa/99-011-x/99-011-x2011001-fra.cfm>>.

³ Commission canadienne des droits de la personne, *Rapport sur les droits à l'égalité des Autochtones* (Ottawa: Ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux Canada, 2013) page 56, en ligne: Commission canadienne des droits de la personne <http://www.chrc-ccdp.gc.ca/sites/default/files/equality_aboriginal_report.pdf>.

⁴ L'enquêteur correctionnel du Canada, *Une question de spiritualité: Les autochtones et la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition* (Ottawa: Ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux Canada, 2012), en ligne:

L'enquêteur correctionnel du Canada <<http://www.oci-bec.gc.ca/cnt/rpt/oth-aut/oth-aut20121022-fra.aspx>>; Ed Buller, *Aboriginal People*, en ligne: Smart Justice Network of Canada <<http://smartjustice.ca/smart-justice/aboriginal-people/>>.

⁵ Commission de vérité et réconciliation du Canada, *Honorer la vérité, réconcilier pour l'avenir: sommaire du rapport final de la Commission de vérité et réconciliation du Canada*. 2015. <

http://www.myrobust.com/websites/trcinstitution/File/Reports/French/French_Executive_Summary_Web.pdf>.

⁶ Commission de vérité et réconciliation du Canada, *Appels à l'action*. 2015. <www.trc.ca/websites/trcinstitution/File/.../Calls_to_Action_French.pdf>.

- Cette surreprésentation des autochtones est un exemple de l'héritage raciste de la colonisation au Canada⁷.

Pensionnats autochtones

- Les pensionnats avaient pour but de séparer les enfants autochtones de leur famille afin de limiter et d'affaiblir les liens familiaux et culturels et d'endoctriner les enfants pour qu'ils adhèrent à une nouvelle culture, à savoir la culture dominante sur le plan juridique de la société canadienne euro-chrétienne⁸.»
- Les pensionnats indiens avaient pour mission d'assimiler les enfants autochtones⁹.
- «En 1966, les pensionnats de la Saskatchewan investissent annuellement entre 694\$ et 1 193\$ par élève. Par comparaison, à la même époque, les établissements de protection de l'enfance du Canada versent une somme annuelle variant entre 3 300\$ et 9, 855\$ par enfant¹⁰.»
- Le système des pensionnats indiens qui «... rabaisait la culture autochtone et [] imposait aux élèves une discipline humiliante est en partie responsable de l'écart observé actuellement entre la réussite scolaire des Canadiens autochtones et celle des Canadiens non autochtones¹¹.»

Crise de la protection de l'enfance

- Les politiques de protection de l'enfance subséquentes qui ont enlevé les enfants autochtones à leurs foyers pour les placer dans des familles non autochtones sont communément appelées «rafle des années soixante»¹².
- À partir des années 1960 «les autorités transfèrent alors les enfants [autochtones] d'un établissement, le pensionnat, à un autre, l'agence de protection de l'enfance¹³.»
- En 2011, Statistique Canada a trouvé que 14 225 ou 3,6% de tous les enfants des Premières nations ayant 14 ans et moins étaient sous la responsabilité de l'État, par comparaison à 15 345 ou 0,3% des enfants non-autochtones¹⁴.

⁷ Association des femmes autochtones du Canada, *Aboriginal women and restorative justice*, Ottawa: Association des femmes autochtones du Canada, 2007, en ligne: Association des femmes autochtones du Canada <<http://www.laa.gov.nl.ca/laa/news/pdf/nwac-justice.pdf>>.

⁸ Commission de vérité et réconciliation du Canada, *Honorer la vérité, réconcilier pour l'avenir: sommaire du rapport final de la Commission de vérité et réconciliation du Canada*. 2015. <http://www.myrobust.com/websites/trcinstitution/File/Reports/French/French_Executive_Summary_Web.pdf>.

⁹ Association des femmes autochtones du Canada, *Mettons fin aux séquelles des pensionnats indiens qui mènent aux prisons*, en ligne: Association des femmes autochtones du Canada <http://www.nwac.ca/sites/default/files/imce/WEBSITES/201104/insert1_final%20web%20-english.pdf>.

¹⁰ Commission de vérité et réconciliation du Canada, *Honorer la vérité, réconcilier pour l'avenir: sommaire du rapport final de la Commission de vérité et réconciliation du Canada*. 2015. <http://www.myrobust.com/websites/trcinstitution/File/Reports/French/French_Executive_Summary_Web.pdf>.

¹¹ Vérité et réconciliation Canada, *Rapport final de la Commission de vérité et réconciliation du Canada, Pensionnats du Canada: L'histoire, Partie 2 de 1939 à 2000*. <http://www.myrobust.com/websites/trcinstitution/File/Reports/French/French_Volume_1_History_Part_2_Web.pdf>.

¹² Hopkins, Andrea. *Canada Discriminated against Aboriginal Children: Tribunal*. 2016. Consulté le 26 janvier 2016. <<http://ca.reuters.com/article/domesticNews/idCAKCN0V41QK?pageNumber=1>>.

¹³ Commission de vérité et réconciliation du Canada, *Honorer la vérité, réconcilier pour l'avenir: sommaire du rapport final de la Commission de vérité et réconciliation du Canada*. 2015. <http://www.myrobust.com/websites/trcinstitution/File/Reports/French/French_Executive_Summary_Web.pdf>.

¹⁴ Statistique Canada, *Les peuples autochtones au Canada: Premières Nations, Métis et Inuits* (Ottawa, ON: Statistique Canada, 2011), en ligne: Statistique Canada <<http://www12.statcan.gc.ca/nhs-enm/2011/as-sa/99-011-x/99-011-x2011001-fra.cfm>>.

- 78% des enfants décédés dans des foyers d'accueil en Alberta entre 1999 et le milieu de 2013 étaient des Autochtones¹⁵.
- Le financement des services à l'enfance dans les réserves est de 22% inférieur aux fonds alloués pour des services semblables hors réserve dans les provinces et territoires¹⁶.
- En 2012, le Comité des droits de l'enfant des Nations Unies a fait part de ses inquiétudes au Canada concernant le retrait fréquent des enfants de leur famille comme «premier recours» dans les cas de négligence, de difficultés financières ou d'incapacité¹⁷.
- Dans son rapport, «le Comité prend à partie la fréquence à laquelle les enfants autochtones sont retirés de leurs collectivités. Constatant que le Canada n'a pas donné suite aux conclusions tirées par son propre vérificateur général concernant le financement inéquitable alloué aux services de protection de l'enfance, le Comité conclut que des «mesures urgentes» s'imposent pour s'attaquer au problème de la surreprésentation discriminatoire des enfants autochtones au sein des familles d'accueil¹⁸.»
- Le 26 janvier 2016, le Tribunal canadien des droits de la personne a décrété que le Canada discriminait les enfants autochtones en sous-finançant les services à l'enfance dans les réserves¹⁹.

Sous-protégées mais sur-contrôlées

- De très nombreuses femmes et filles autochtones sont victimes de violence verbale sexiste et raciste, d'agressions physiques et sexuelles, y compris de la part de la police²⁰.
- L'échec de la police à protéger les femmes et les filles autochtones demeure une préoccupation constante. En ce qui concerne les femmes autochtones disparues et assassinées, on a constaté que la police ne prend pas toujours les signalements au sérieux, ne mène pas toujours les enquêtes en bon temps²¹, gère mal les dossiers ou manque de coordination entre corps policiers²².

¹⁵ Commission de vérité et réconciliation du Canada, *Honorer la vérité, réconcilier pour l'avenir: sommaire du rapport final de la Commission de vérité et réconciliation du Canada*. 2015. <http://www.myrobust.com/websites/trcinstitution/File/Reports/French/French_Executive_Summary_Web.pdf>.

¹⁶ Commission canadienne des droits de la personne, *La CCDP applaudit à la décision historique dans l'affaire de l'aide à l'enfance des Premières nations*, 2016. <<http://www.chrc-ccdp.ca/fra/content/26012016-ccdp-applaudit-decision-historique-de-laide-enfance-des-premieres-nations>>.

¹⁷ Commission de vérité et réconciliation du Canada, *Honorer la vérité, réconcilier pour l'avenir: sommaire du rapport final de la Commission de vérité et réconciliation du Canada*. 2015. <http://www.myrobust.com/websites/trcinstitution/File/Reports/French/French_Executive_Summary_Web.pdf>.

¹⁸ Commission de vérité et réconciliation du Canada, *Honorer la vérité, réconcilier pour l'avenir: sommaire du rapport final de la Commission de vérité et réconciliation du Canada*. 2015. <http://www.myrobust.com/websites/trcinstitution/File/Reports/French/French_Executive_Summary_Web.pdf>.

¹⁹ Hopkins, Andrea. *Canada Discriminated against Aboriginal Children: Tribunal*. 2016. Consulté le 26 janvier 2016. <<http://ca.reuters.com/article/domesticNews/idCAKCN0V41QK?pageNumber=1>>.

²⁰ Human Rights Watch, *Those Who Take Us Away: Abusive Policing and Failure in Protection of Indigenous Women and Girls in Northern British Columbia*, page 20, en ligne: Human Rights Watch <http://www.hrw.org/sites/default/files/reports/canada0213webwcover_0.pdf>.

²¹ Alliance canadienne féministe pour l'action internationale (AFAI), *Murders and disappearances of aboriginal women and girls in Canada*, en ligne: AFAI <<http://www.fafia-afai.org/wp-content/uploads/2014/09/6-2013IACHRBriefingPaperMarch-5.pdf>>.

²² Comité permanent de la condition féminine, «Un cri dans la nuit: Un aperçu de la violence faite aux femmes autochtones» dans *Rapports et réponses du gouvernement*, No. 14 (25 mars 2011), en ligne: Parlement du Canada.

- La victimisation des femmes autochtones purgeant une peine de ressort fédéral comprend des agressions sexuelles et physiques, de même que des violences émotionnelles et physiques durant leur vie avant la prison. Elles ont subi de nombreuses violences historiques dans les pensionnats et les écoles de mission, les foyers d'accueil et d'adoption. Elles n'ont pas bénéficié d'un accès égal à des formations et des emplois, sans oublier l'oppression sociale vécue par plusieurs générations qui s'est transformée en oppression internalisée²³.
- 85% des femmes purgeant une peine fédérale, et 90% des détenues autochtones, ont subi des violences physiques et/ou sexuelles au cours de leur vie²⁴.

Criminalisation et incarcération excessives

- Entre 2003-2013, le taux d'incarcération des femmes a augmenté de 60%, alors que celui des hommes croissait de 15% durant la même période. Il est troublant de constater que pendant cette période, le taux d'incarcération de femmes autochtones dans des prisons fédérales a augmenté de 84%. Au Manitoba, le taux provincial d'incarcération a fait un bond de 233% entre 2002 et 2012.
- En 2011, 47,9% des femmes purgeant une peine de ressort fédéral étaient en prison et environ 52% purgeaient leur peine dans la communauté²⁵. Dans le cas des femmes autochtones, 63% étaient en prison et environ 37% purgeaient leur peine dans la communauté²⁶. Ces statistiques reflètent la réalité: les femmes autochtones purgent des peines plus longues et plus restrictives que les femmes non autochtones.
- Près de 90% des détenues autochtones purgeant une peine fédérale ne peuvent accéder au Pavillon de ressourcement Okimaw Ohci en raison de leur classement à sécurité maximale²⁷. Plusieurs sont confinées dans des unités à sécurité maximale dans des établissements régionaux pour femmes, tandis qu'un petit nombre sont toujours incarcérées dans l'unité à sécurité maximale du Centre régional psychiatrique de Saskatoon.
- Les détenues autochtones n'ont pas accès en temps opportun aux programmes qui les prépareraient à une libération conditionnelle²⁸. Comme tel, Service correctionnel Canada ne remplit pas son obligation réglementaire de s'assurer du

²³ Statistique Canada, *Femmes au Canada: Rapport statistique fondé sur le sexe* (Ottawa: Ministre d'Industrie Canada, 2006) en ligne: Statistique Canada < <http://www.statcan.gc.ca/pub/89-503-x/89-503-x2010001-fra.htm> >.

²⁴ Commission canadienne des droits de la personne, *Protégeons leurs droits: Examen systématique des droits de la personne dans les services correctionnels destinés aux femmes purgeant une peine de ressort fédéral* (Ottawa: Ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux Canada, 2003) en ligne: CCDH < <http://www.chrc-ccdp.ca/fra/content/protégeons-leurs-droits-examen-systemique-des-droits-de-la-personne-dans-les-services> >.

²⁵ Sécurité publique Canada, *Aperçu statistique, le système correctionnel et la mise en liberté sous condition 2012* (Ottawa: Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, 2012) en ligne: Sécurité publique Canada < http://publications.gc.ca/collections/collection_2013/sp-ps/PS1-3-2012-fra.pdf >.

²⁶ Sécurité publique Canada, *Aperçu statistique, le système correctionnel et la mise en liberté sous condition 2012* (Ottawa: Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, 2012) en ligne: Sécurité publique Canada < http://publications.gc.ca/collections/collection_2013/sp-ps/PS1-3-2012-fra.pdf >.

²⁷ L'enquêteur correctionnel du Canada, *Une question de spiritualité: Les autochtones et la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition* (Ottawa: Ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux Canada, 2012), en ligne:

L'enquêteur correctionnel du Canada < <http://www.oci-bec.gc.ca/cnt/rpt/oth-aut/oth-aut20121022-fra.aspx> >

²⁸ Association des femmes autochtones du Canada, *Mettons fin aux séquelles des pensionnats indiens qui mènent aux prisons*, en ligne: Association des femmes autochtones du Canada < [Mettons fin aux séquelles prison FR.pdf](#) >.

respect des droits des détenues autochtones à une aide efficace dans leur processus de réinsertion sociale²⁹.

Femmes autochtones en prison

- Selon Service correctionnel Canada, la détenue autochtone typique est jeune (27 ans), peu instruite et ayant peu d'occasions d'emploi. Elle est généralement au chômage ou sous-employée quand elle commet son délit, et seul soutien de deux ou trois enfants. Elle a souvent quitté le foyer familial très tôt pour échapper à la violence. Elle peut être forcée de se prostituer parce qu'elle a besoin d'argent et ne peut pas trouver de travail. Elle est vraisemblablement victime de racisme, de stéréotypes et de discrimination fondés sur sa race et sa couleur. Il y a de grandes chances qu'elle connaisse un jour une relation de violence, qui génère habituellement des enfants. La situation qu'elle a fuie en quittant sa famille se poursuit sous forme de violence physique, sexuelle et émotionnelle. Ses difficultés sociales et économiques se perpétuent sans fin³⁰.
- Les détenues des Premières nations, métisses et inuites sont habituellement classées à risque plus élevé que les femmes non autochtones³¹. Près de 50% des détenues classées à sécurité maximale sont des Autochtones³². Les classements à sécurité maximale résultent en une inadmissibilité aux programmes et, par conséquent, une réduction des occasions de libération conditionnelle réussie dans la communauté³³.
- Les femmes autochtones sont plus susceptibles que les femmes non autochtones de se voir refuser une libération conditionnelle, et purgent une plus grande partie de leur peine avant leur remise en liberté conditionnelle³⁴. Elles sont également plus susceptibles de voir leur liberté conditionnelle révoquée pour des motifs techniques³⁵.

²⁹ L'enquêteur correctionnel du Canada, *Rapport annuel du bureau de l'enquêteur correctionnel 2011-2012* (Ottawa: Ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux Canada, 2012) en ligne: L'enquêteur correctionnel du Canada < <http://www.ocibec.gc.ca/cnt/rpt/pdf/annrpt/annrpt20112012-fra.pdf> >.

³⁰ Norma Greene, *Profil des Autochtones incarcérées dans un établissement fédéral* (2013), en ligne: Service correctionnel Canada < <http://www.csc-scc.gc.ca/autochtones/002003-1009-fra.shtml> >.

³¹ L'enquêteur correctionnel du Canada, *Rapport annuel du bureau de l'enquêteur correctionnel 2005-2006* (Ottawa: Ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux Canada, 2006) en ligne: L'enquêteur correctionnel du Canada < <http://www.ocibec.gc.ca/cnt/rpt/annrpt/annrpt20052006-fra.aspx> >.

³² L'enquêteur correctionnel du Canada, *Rapport annuel du bureau de l'enquêteur correctionnel 2009-2010* (Ottawa: Ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux Canada, 2010) en ligne: L'enquêteur correctionnel du Canada < <http://www.ocibec.gc.ca/cnt/rpt/pdf/annrpt/annrpt20092010-fra.pdf> >.

³³ Commission canadienne des droits de la personne, *Protégeons leurs droits: Examen systématique des droits de la personne dans les services correctionnels destinés aux femmes purgeant une peine de ressort fédéral* (Ottawa: Ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux Canada, 2003) en ligne: CCDH < <http://www.chrc-ccdp.ca/fra/content/protegeons-leurs-droits-examen-systemique-des-droits-de-la-personne-dans-les-services> >.

³⁴ Commission canadienne des droits de la personne, *Rapport sur les droits à l'égalité des peuples autochtones* (Ottawa: Ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux Canada, 2013), en ligne: Commission canadienne des droits de la personne < http://www.chrc-ccdp.gc.ca/sites/default/files/rapport_egalite_autochtones_0.pdf >.

³⁵ Service correctionnel Canada, *Profil démographique des peuples autochtones du Canada et des délinquants autochtones détenus dans des établissements correctionnels fédéraux*, en ligne: Service correctionnel Canada < <http://www.csc-scc.gc.ca/autochtones/002003-1008-fra.shtml> >.

Penser à l'extérieur des barreaux

- Les changements législatifs punitifs ont entraîné une augmentation de la population carcérale et des conditions de surpeuplement dans les systèmes aux paliers fédéral, provincial et territorial.
- Un élément clé pour penser à l'extérieur des barreaux consiste à regarder en face les dures réalités de l'emprisonnement, l'expérience des personnes incarcérées et la violence inhérente à l'incarcération.
- Nous devons développer des options non carcérales et des stratégies de décarcération, tout en insistant sur des mécanismes de surveillance du système judiciaire et de reddition de compte de la part des prisons, pénitenciers et centres de détention provisoire.

Contenus archivés

Références

Alliance canadienne féministe pour l'action internationale (AFAI), *Murders and disappearances of aboriginal women and girls in Canada*, en ligne: AFAI <<http://www.fafia-afai.org/wp-content/uploads/2014/09/6-2013IACHRBriefingPaperMarch-5.pdf>>.

Association des femmes autochtones du Canada. *Les femmes autochtones et la justice réparatrice*. 2007. En ligne au <<http://www.nwac-hq.org/fr/documents/AboriginalWomenandRestorativeJusticeFrancais.pdf>>

Association des femmes autochtones du Canada, *Mettons fin aux séquelles des pensionnats indiens qui mènent aux prisons*, en ligne: <[Mettons fin aux séquelles prison FR.pdf](#)>.

Association des femmes autochtones du Canada, *Fiche d'information: Causes premières de la violence envers les femmes autochtones et répercussions de la colonisation*, en ligne: <www.nwac.ca/files/download/NWAC_3F_Toolkit_f.pdf>.

Association des femmes autochtones du Canada, *La condition féminine importe - Focus jeunes II*, en ligne: <http://www.nwac.ca/sites/default/files/imce/Gender%20Matters%20French/Jeunes2_LC FI-5.pdf>.

Comité permanent de la condition féminine, «Un cri dans la nuit: Un aperçu de la violence faite aux femmes autochtones» dans *Rapports et réponses du gouvernement*, No. 14 (25 mars 2011), en ligne: Parlement du Canada.

Commission canadienne des droits de la personne, *La CCDP applaudit à la décision historique dans l'affaire de l'aide à l'enfance des Premières nations*, 2016. <<http://www.chrc-ccdp.ca/fra/content/26012016-ccdp-applaudit-decision-historique-de-laide-enfance-des-premieres-nations>>.

Commission canadienne des droits de la personne, *Protégeons leurs droits: Examen systémique des droits de la personne dans les services correctionnels destinés aux femmes purgeant une peine de ressort fédéral* (Ottawa: Ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux Canada, 2003) en ligne: CCDH <<http://www.chrc-ccdp.ca/fra/content/protegeons-leurs-droits-examen-systemique-des-droits-de-la-personne-dans-les-services>>.

Commission canadienne des droits de la personne, *Rapport sur les droits à l'égalité des peuples autochtones* (Ottawa: Ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux Canada, 2013), en ligne: Commission canadienne des droits de la

personne < http://www.chrc-ccdp.gc.ca/sites/default/files/rapport_egalite_autochtones_0.pdf >.

Commission de vérité et réconciliation du Canada, *Appels à l'action*. 2015. < www.trc.ca/websites/trcinstitution/File/.../Calls_to_Action_French.pdf >.

Fondation canadienne des femmes, *The Facts about Women and Poverty*, en ligne: <<http://www.canadianwomen.org/facts-about-poverty>>.

Greene, Norma, *Profil des Autochtones incarcérées dans un établissement fédéral* (2013), en ligne: Service correctionnel Canada <<http://www.csc-scc.gc.ca/autochtones/002003-1009-fra.shtml> >.

Hopkins, Andrea. «Canada Discriminated against Aboriginal Children: Tribunal.» | Canada | Reuters. Consulté le 26 janvier 2016. <<http://ca.reuters.com/article/domesticNews/idCAKCN0V41QK?pageNumber=1>>.

Human Rights Watch, *Those Who Take Us Away: Abusive Policing and Failure in Protection of Indigenous Women and Girls in Northern British Columbia*, en ligne: Human Rights Watch <http://www.hrw.org/sites/default/files/reports/canada0213webwcover_0.pdf>.

L'enquêteur correctionnel du Canada, *Rapport annuel du bureau de l'enquêteur correctionnel 2005-2006* (Ottawa: Ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux Canada, 2006) en ligne: L'enquêteur correctionnel du Canada <<http://www.oci-bec.gc.ca/cnt/rpt/annrpt/annrpt20052006-fra.aspx>>.

L'enquêteur correctionnel du Canada, *Rapport annuel du bureau de l'enquêteur correctionnel 2009-2010* (Ottawa: Ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux Canada, 2010) en ligne: L'enquêteur correctionnel du Canada < <http://www.oci-bec.gc.ca/cnt/rpt/pdf/annrpt/annrpt20092010-fra.pdf> >.

L'enquêteur correctionnel du Canada, *Rapport annuel du bureau de l'enquêteur correctionnel 2011-2012* (Ottawa: Ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux Canada, 2012), en ligne: L'enquêteur correctionnel du Canada < <http://www.oci-bec.gc.ca/cnt/rpt/pdf/annrpt/annrpt20112012-fra.pdf> >.

L'enquêteur correctionnel du Canada, *Une question de spiritualité: Les Autochtones et la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition* (Ottawa: Ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux Canada, 2012), en ligne: L'enquêteur correctionnel du Canada < <http://www.oci-bec.gc.ca/cnt/rpt/oth-aut/oth-aut20121022-fra.aspx> >

Martell, Brittany, *Information Sheet: Culturally Based Equity for First Nations Children & Youth*, en ligne: First Nations & Family Caring Society of Canada

<http://www.fncairingsociety.com/sites/default/files/Information%20Sheet_Cultuy%20Based%20Equity_May%202013_7.pdf>.

Panel sur la violence à l'égard des femmes. Un nouvel horizon: Éliminer la violence, atteindre l'égalité. Ottawa: Ministère des approvisionnements et Services, 1993.

Sécurité publique Canada, *Aperçu statistique, le système correctionnel et la mise en liberté sous condition 2012* (Ottawa: Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, 2012), en ligne: Sécurité publique Canada < http://publications.gc.ca/collections/collection_2013/sp-ps/PS1-3-2012-fra.pdf>.

Service correctionnel Canada, *Profil démographique des peuples autochtones du Canada et des délinquants autochtones détenus dans des établissements correctionnels fédéraux*, en ligne: Service correctionnel Canada < <http://www.csc-scc.gc.ca/autochtones/002003-1008-fra.shtml> >.

Statistique Canada, *Les peuples autochtones au Canada: Premières Nations, Métis et Inuits* (Ottawa, ON: Statistique Canada, 2011), en ligne: Statistique Canada < <http://www12.statcan.gc.ca/nhs-enm/2011/as-sa/99-011-x/99-011-x2011001-fra.cfm>>.

Statistique Canada, *Femmes au Canada: Rapport statistique fondé sur le sexe* (Ottawa: Ministère d'Industrie Canada, 2006) en ligne: Statistique Canada < <http://www.statcan.gc.ca/pub/89-503-x/89-503-x2010001-fra.htm> >.

Contenus archivés